

A.A.A.

Société par Actions Simplifiée (à associé unique)

Au capital de 900 Euros

Siège social : 27 Rue du Docteur Cabré

97100 Basse-Terre

799 525 050 RCS Basse-Terre

Pour copie certifiée
conforme à l'original par
la Présidente, la SASU Hedoniste
représentée par Monsieur Sébastien
VILDEUIL

PROCES-VERBAL**DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE PRESIDENTE****EN DATE DU LUNDI 30 JUIN 2025**

le 11/07/25

L'an deux mille vingt-cinq,

Le Lundi trente juin,

À huit heures (08H00),

Lieu : Siège social

Monsieur Sébastien VILDEUIL, agissant,

En qualité de représentant légal de l'Associée unique, la **Société HEDONISTE**, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé Immeuble Le Sommet, BT A, LOT N°39, Jarry, 42 rue Ferdinand Forest, 97122 Baie Mahault, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 792 014 136 RCS Pointe-à-Pitre, laquelle est propriétaire de la totalité des QUATRE-VINGT-DIX (90) actions ordinaires de DIX (10) Euros chacune composant le capital social de la Société A.A.A., **associée unique de la Société A.A.A.**,

Assiste à l'assemblée et exerce les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés.

En qualité de représentant légal de la Présidente de la Société A.A.A.

Monsieur Laurent COHN, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

I- DEVANT SE PRONONCER SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 « SIEGE SOCIAL » des statuts;
- Etablir l'établissement principal à Immeuble Kannel Local n°007, Rue Gaston Dorocant, ZAC de Dothémare, 97139 Les Abymes, aux fins d'y exploiter ses activités de commerce de vente de détail de matériel et d'équipement d'audioprothèse et appareillage auditif, sous le nom commercial ALAIN AFFLELOU ;
- Fermer l'établissement sis et exploité à 27 Rue du Docteur Cabré 97100 Basse-Terre ;
- Pouvoir en vue des formalités.

II- A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :**PREMIERE DECISION**

(Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 « Siège social » des statuts)

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de la présidente, décide de transférer le siège social de la Société A.A.A. de 27 Rue du Docteur Cabré 97100 Basse-Terre à Immeuble Kannel Local n°007, Rue Gaston Dorocant, ZAC de Dothémare, 97139 Les Abymes, à compter du 1^{er} juillet 2025.

En conséquence, l'article 4 des statuts de la Société A.A.A. a été modifié comme suit :

ANCIENNE MENTION :**« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

*Le siège social est fixé à **Basse-Terre, 27 Rue du Docteur Cabré (97100)***

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du Président ou en tout autre lieu par décision collective des associés. »

NOUVELLE MENTION :**« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la Société est fixé, à compter du 1^{er} juillet 2025, à :

***Immeuble Kannel Local n°007, Rue Gaston Dorocant, ZAC de Dothémare
97139 Les Abymes. »***

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

(Etablir l'établissement principal à Immeuble Kannel Local n°007, Rue Gaston Dorocant, ZAC de Dothémare, 97139 Les Abymes aux fins d'exploiter ses activités de commerce de vente de détail de matériel et d'équipement d'audioprothèse et appareillage auditif, sous le nom commercial ALAIN AFFLELOU)

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente, décide que l'établissement principal sera désormais situé, à compter du 1^{er} juillet 2025, à Immeuble Kannel Local n°007, Rue Gaston Dorocant, ZAC de Dothémare, 97139 Les Abymes et exercera les activités décrites dans l'objet social de la Société A.A.A., à savoir :

- *Vente de matériel et d'équipement d'audioprothèse et appareillage auditif,*
- *Vente de tous produits, matériels, équipements, consommables, accessoires et toutes prestations liés à l'activité ci-dessus.*



L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de la présidente, décide d'exploiter lesdites activités de commerce de vente de détail de matériel et d'équipement d'audioprothèse et appareillage auditif, **sous le nom commercial « ALAIN AFFLELOU », à compter du 1^{er} juillet 2025.**

L'associée unique rappelle que l'activité principale exercée à cette nouvelle adresse est le commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé (CODE APE 47.74Z).

L'associée unique prend acte que le siège social et l'établissement principal de la Société A.A.A. seront situés à la même adresse sise Immeuble Kannel Local n°007, Rue Gaston Dorocant, ZAC de Dothémare, 97139 Les Abymes, **à compter du 1^{er} juillet 2025.**

TROISIEME DECISION

(Fermeture de l'établissement sis et exploité 27 Rue du Docteur Cabré 97100 Basse-Terre)

En conséquence de la décision précédente, l'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente, décide de fermer l'établissement sis et exploité 27 Rue du Docteur Cabré 97100 Basse-Terre, **compter du 1^{er} juillet 2025.**

QUATRIEME DECISION

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifié(e) conforme des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et de publicité qu'il lui appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à **08H30.**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et la Présidente et consigné sur le registre des décisions.

Pour la SASU HEDONISTE

Associée unique -Présidente

Représentée par Monsieur Sébastien Vildeuil

